

Province de Québec
Municipalité de Val-Racine
Mardi, le 11 août 2026

Le conseil de la municipalité de Val-Racine siège en séance régulière, ce 11 août 2026 à 19 h 00, au 2991, chemin St-Léon et sont présents M. Serge Delongchamp, pro-maire préside l’assemblée et les conseillers suivants : Mme Karrie Parent, Mme Geneviève Beaulieu, M Mme Véronique Morin, Mme Nancy Goyette et M. Sylvain Bergeron.

M. Éric Morency est absent.

Assiste également à la séance, Mme Chantal Grégoire, directrice générale et greffière-trésorière.

2026-219

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **Mme Karrie Parent**
Et résolu unanimement,

Que l’ordre du jour soit adopté en laissant la section "varia" ouverte.

2026-220

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Adoptée

Il est proposé par **Mme Véronique Morin**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D’adopter le procès-verbal du 7 juillet 2026.

2026-221

PÉRIODE D’INFORMATION (15 MIN.)

Adoptée

Aucun public.

2026-222

CORRESPONDANCES

La directrice générale dépose la correspondance en date du 11 août 2026.

- Rappel du passage du Grand Gravel Bike le 15 août prochain et l’arrêt dans la cour du centre communautaire.
- Tribunal administratif du Québec, nous avise de la tenue de l’audience avec Domtar et les autres municipalités, le 28 et 29 octobre prochain.
- Sondage bioalimentaire (Véronique Morin et Geneviève Beaulieu se portent volontaires pour compléter le sondage)
- MAMH Programme PATCH, nous avons demandé à la MRC si elle a de l’intérêt à inscrire toutes les municipalités pour aider à identifier rapidement les terrains ayant un fort potentiel de développement.
- MADA (Reprise des rencontres avec le comité du mois d’août à octobre pour qu’en novembre et décembre, le tout soit présenté au conseil municipal.
- HQ (La DG informe les élus qu’elle a envoyé à notre responsable de secteur une demande d’évaluation des nombreuses pannes depuis juin dernier, 15 pannes subies au total.

2026-223

LISTE DES COMPTES DU 11 AOÛT 2026

Il est proposé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

D'adopter la liste de comptes totalisant 54 847,62\$ en référence aux chèques no 202600290 à 202600292 et 202600332 à 202600387 xxx et d'autoriser la directrice générale/greffière-trésorière à effectuer le paiement des comptes identifiés sur la liste datée du 11 août 2026.

Adoptée

2026-224

GSC CONTRAT SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE –
RENOUVELLEMENT DE 2026-08-01 AU 2029-07-31

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**
Et résolu unanimement,

De renouveler le contrat de service pour le système téléphonique du bureau municipal avec GSC au montant de 425 \$ plus les taxes par année et ce, de 2026-08-01 au 2029-07-31.

Adoptée

2026-225

SYSTEME DE TRAITEMENT D'EAU DU C.C. – INSTALLATION
D'UN APPAREIL DE PRISE DE DONNÉES DE CONSOMMATION
D'EAU

Attendu que depuis un mois la directrice générale cumule des données via le compteur d'eau et le compteur du système Bionest;

Attendu que notre firme d'ingénieurs confirme que ces données ne sont pas assez précises pour établir le système qui pourra traiter notre eau;

Attendu que pour évaluer quel ou lesquels des systèmes pourront être installés sur notre alimentation en eau pour le centre communautaire, il faut un débitmètre électronique pour obtenir une mesure exacte;

Il est proposé par **M. Sylvain Bergeron**
Appuyé par **Mme Nancy Goyette**
Et résolu unanimement,

De faire l'achat et l'installation d'un débitmètre tel que recommandé par notre firme d'ingénieur Nixox jusqu'à concurrence d'un montant de 3 500 \$ et que cet équipement soit payé via le Fonds (TECQ) -PRABAM.

Adoptée

2026-226

ENTRETIEN MENAGER DU CENTRE COMMUNAUTAIRE -
REMPLACEMENT DE RENALD DUQUETTE

Il est proposé par **Mme Nancy Goyette**

Appuyé par **Mme Geneviève Beaulieu**

Et résolu unanimement,

D'engager à l'essai pour un mois Entretien Montserrat, deux fois par mois à 250 \$ la visite et pour l'activité de Tournoi de balle à 75 \$ de plus. Le tout sera réévalué à la prochaine séance.

Adoptée

2026-227

PROJET DE REGLEMENT NO 334 FIXANT LA REMUNERATION
DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITE DE VAL-
RACINE

Mme Nancy Goyette donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, projet de règlement no 334 fixant la rémunération des membres du conseil de la municipalité de Val-Racine. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante. (Voir annexe)

2026-228

PROJET DE REGLEMENT NO 335 SUR LA GESTION
CONTRACTUELLE

Mme Geneviève Beaulieu donne l'avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le projet de règlement no 335 sur la gestion contractuelle et annulant les règlements no 224 et 322. Un projet de ce règlement est présenté séance tenante. (Voir annexe)

TRANSPORT (VOIRIE ÉTÉ ET HIVER)

2026-229

DÉPÔT DU CALCUL POUR CHAQUE CHEMIN SELON LE
RÈGLEMENT NO 333 ANNULANT LE RÈGLEMENT NO 315
DÉCRÉTANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS L'HIVER POUR LA
CIRCULATION POUR LES VÉHICULES AUTOMOBILES AVEC
LA FUSION DU DÉNEIGEMENT PAR TOLÉRANCE

-Dépôt de l'exercice d'évaluation selon les critères établis afin de déterminer l'entretien hivernal des chemins publics.

2026-229.1

DÉNEIGEMENT PAR TOLÉRANCE – CHEMIN AU BOIS-
DORMANT - DEMANDE DE M. HEINJE TREMBLAY

Attendu que M. Heintje Tremblay demande de pouvoir faire le déneigement d'une petite partie du chemin au Bois-Dormant pour l'hiver 2026-2027;

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**

Et résolu unanimement,

Que la municipalité accepte la demande de M. Tremblay si un certificat d'assurance est émis au nom de la municipalité de Val-Racine comme stipulé à l'article 4 du règlement no 333.

Adoptée

2026-230

POSTE D'OPÉRATEUR-CHAUFFEUR-JOURNALIER À L'ANNÉE

Attendu que M. Jérémie Turcotte a déposé sa candidature pour ce poste;

Attendu qu'il s'est inscrit pour obtenir son permis de conduire, classe 3 afin de répondre aux exigences pour la conduite du camion de déneigement;

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par **Mme Nancy Goyette**

Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal engage M. Jérémie Turcotte et il sera soumis à une période de probation d'une durée de trois (3) mois, laquelle débutera après le délai deux semaines d'avis à son employeur actuel.

Que l'obtention d'un permis de conduire de classe 3 constitue une condition liée à l'exercice du poste. Si la personne salariée n'a pas obtenu ce permis à la fin de la période initiale de probation, celle-ci sera prolongée de trente (30) jours à compter de la date d'obtention du permis de conduire de classe 3. Cette prolongation vise notamment à permettre à l'employeur d'évaluer la personne salariée dans l'exercice complet de ses fonctions.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat.

Adoptée

2026-231

VOIRIE - ENGAGEMENT DE PATRICK DELAGE -3^E CHAUFFEUR POUR L'HIVER 2026-2027

Il est proposé **Mme Nancy Goyette**

Appuyé par **Mme Karrie Parent**

Et résolu unanimement,

D'engager M. Patrick Delage comme 3^e chauffeur pour le déneigement de l'hiver 2026-2027 et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat. Une augmentation de 2.5 % sera appliquée sur son taux établi lors du dernier contrat.

Adoptée

2026-232

PAVL CHEMIN FRANCEVILLE – OUVERTURE D'APPEL DE PROJET POUR 2027

Attendu que nous souhaitons demander une demande d'aide financière au programme PAVL mais que nous hésitions puisque nous avons été refusés 4 fois depuis 2022;

Il est proposé **Mme Geneviève Beaulieu**

Appuyé par **Mme Karrie Parent**

Et résolu unanimement,

Que si notre député provincial confirme que nous avons des chances d'obtenir cette aide financière nous présentons une demande en septembre.

Que si la réponse du député est positive, nous engageons la firme EXP Experts Conseils pour la mise à jour de l'évaluation détaillée pour le chemin Franceville pour la reconstruction de la chaussée et du pavage dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement – Sécurisation.

Adoptée

2026-233

FRR VOLET 4 – BÂTIMENT D’ENTREPOSAGE ET BLOC
SANITAIRE VERSUS AUTRES PROJETS

Attendu que pour le projet « Bâtiment d’entreposage et bloc sanitaire, il ne sera pas construit puisque la plus basse soumission reçue lors de l’appel d’offres dépasse largement le budget prévu pour construire ce bâtiment;

Attendu que des frais d’ingénieurs et d’architecte ont été payés pour réaliser ce projet;

Attendu que la Municipalité de Val-Racine ne veut pas perdre cette aide financière faute de budget;

Attendu que la municipalité a réalisé seulement la première phase du projet Module de jeux présenté en 2024;

Il est proposé **Mme Véronique Morin**
Appuyé par **M. Sylvain Bergeron**
Et résolu unanimement,

Que le conseil municipal de Val-Racine dépose une nouvelle demande d’aide financière pour réaliser la 2^e phase du projet Module de jeux et demande à la MRC du Granit de pouvoir utiliser son enveloppe de 100 000 \$ de la façon suivante :

- Bâtiment d’entreposage et bloc sanitaire	22 624,81 \$
- Modules de jeux – 2 ^e phase	88 486,31 \$

Adoptée

2026-234

COMITÉ DE LOISIRS - TOURNOI DE BALLE – 5 ET 6
SEPTEMBRE 2026

Le comité tiendra son évènement annuel.

2026-235

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public.

2026-236

FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

Mme Geneviève Beaulieu propose la fermeture de la séance. Il est 22h00.

Serge Delongchamp	Chantal Grégoire
Maire suppléant	Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil dans les résolutions no 2026-223, 2026-224, 2026-225, 2026-226, 2026-227, 2026-230, 2026-231, 2026-232 et 2026-233.